

# RAPPORT BILAN 24H 2021



**STATION D'EPURATION**  
**RESIDENCE LE MARILDE**  
**STATION DE TYPE MINIFLO**  
Mesures réalisées du 08 au 09 Février 2021

## Table des matières

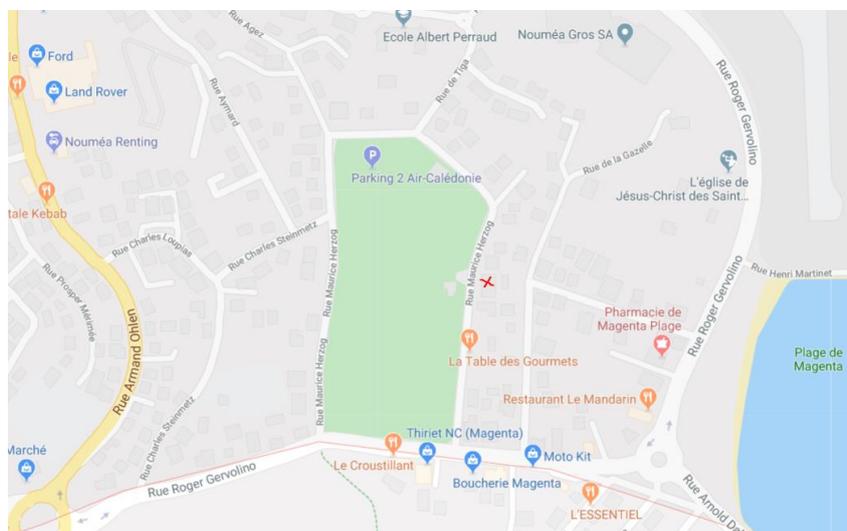
RESUME.....	2
I. PRESENTATION DE LA STATION .....	3
a) Localisation.....	3
b) Caractéristiques Théoriques.....	3
c) Filière de traitement et équipements.....	3
II. RESULTATS DU BILAN.....	4
III. EVOLUTION.....	4
IV. CONCLUSION .....	4

## RESUME

<b>Station Le Marilde, de type MINIFLO</b>	<b>63 EH</b>
Analyses	Conforme
<b><u>Conclusion :</u></b>  Bon fonctionnement général de la station d'épuration	

## I. PRESENTATION DE LA STATION

### a) LOCALISATION



Adresse : lot 25 - lotissement Steinmetz - 81 rue Maurice Herzog -, Nouméa

### b) CARACTERISTIQUES THEORIQUES

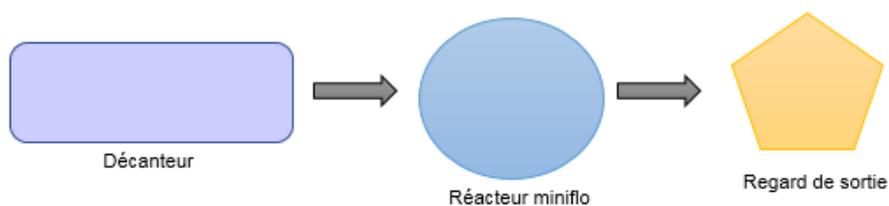
Les eaux usées transitant dans la station sont uniquement des eaux vannes et des eaux ménagères, le réseau de la station d'épuration est donc un réseau séparatif.

DONNEES NOMINALES	
Nombre d'EH	63 Eh
Volume journalier théorique (150L/EH/j)	9.45 m <sup>3</sup> /j
DBO5 journalière (60 g/EH/j)	3,78 kg/j
DCO journalière (120g/Eh/j)	7.56 kg/j
MES journalier (90 g/Eh/j)	5.67 kg/j

La station est soumise à la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009 (annexe 1).

### c) FILIERE DE TRAITEMENT ET EQUIPEMENTS

La station d'épuration est un système d'assainissement collectif de type culture fixée, Miniflo.



Synoptique simplifié de la filière de traitement

## II. RESULTATS DU BILAN

Un préleveur réfrigéré a été installé en sortie de station d'épuration du 08 au 09 Février 2021 afin de réaliser un échantillon moyen sur 24 heures. La campagne s'est déroulée par temps sec. (Annexe 2).

Les résultats de cette campagne sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le rapport d'analyses est joint en annexe 3.

Analyses	Unités	Sortie	Normes de rejet*	Conformité Step**
DBO5	mg/L	8	<b>25</b>	<b>C</b>
DCO	mg/L	49	<b>125</b>	<b>C</b>
MES	mg/L	10	<b>35</b>	<b>C</b>
*** pH in situ	-	6.4	<b>Entre 6.0 et 8,5</b>	<b>C</b>

\*Selon Délibération n°10277 DENV/SE du 30 avril 2009 cf. annexe 1

\*\*C = conforme

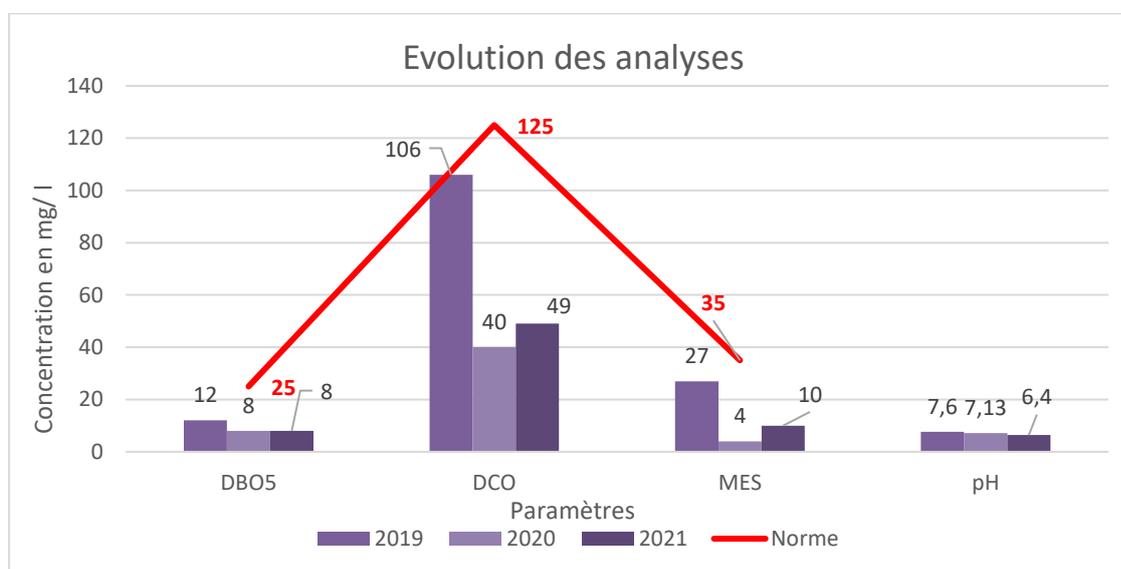
NC = non conforme

NA = non applicable

\*\*\* pH in situ mesuré à l'aide d'un pH-mètre

Les concentrations mesurées en sortie sont en dessous des seuils réglementaires.

## III. EVOLUTION



Des résultats en sortie de station d'épuration conformes ces 3 dernières années.

## IV. CONCLUSION

Les résultats du bilan sont conformes à la réglementation.

Bon fonctionnement général de la station d'épuration.

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : Normes de rejets

### ARTICLE 5 : EAU

#### 5.1 - Prélèvements

Les installations de prélèvement d'eau dans le milieu naturel doivent être munies de dispositifs de mesure totalisateurs de la quantité d'eau prélevée. Ces mesures sont régulièrement relevées et le résultat doit être enregistré et tenu à la disposition de l'inspection des installations classées.

Le raccordement à une nappe d'eau ou au réseau public de distribution d'eau potable doit être muni d'un dispositif anti-retour.

L'usage du réseau d'eau incendie est strictement réservé aux sinistres et aux exercices de secours et aux opérations d'entretien de ce réseau.

#### 5.2 - Consommation d'eau

Toutes dispositions doivent être prises pour limiter la consommation d'eau.

#### 5.3 - Réseau de collecte

Le réseau de collecte doit être de type séparatif permettant d'isoler les eaux résiduaires polluées des eaux pluviales non susceptibles d'être polluées.

#### 5.4 - Protection du milieu naturel et prescriptions relatives à la qualité du rejet

Dans le cas d'un rejet dans un cours d'eau, le point de rejet doit être localisé afin de minimiser l'effet sur les eaux réceptrices et assurer une diffusion optimale. Le choix de son emplacement doit tenir compte de la proximité de captage d'eau potable, de baignades, de zones aquacoles, piscicoles et conchylicoles. Le rejet doit s'effectuer dans le lit mineur du cours d'eau à l'exception de ses bras morts. Les rejets effectués sur le domaine public maritime doivent l'être au-dessous de la laisse de basse mer.

L'ouvrage de déversement ne doit pas faire obstacle à l'écoulement des eaux et toutes dispositions doivent être prises pour prévenir l'érosion du fond ou des berges, assurer le curage des dépôts et limiter leur formation.

Les effluents sont prétraités (dégrillage, décantation, ...) puis traités par voie biologique ; ils peuvent être traités par la seule voie physico-chimique s'il est justifié de l'innocuité du rejet correspondant pour le milieu naturel et de l'absence de risque pour la santé publique.

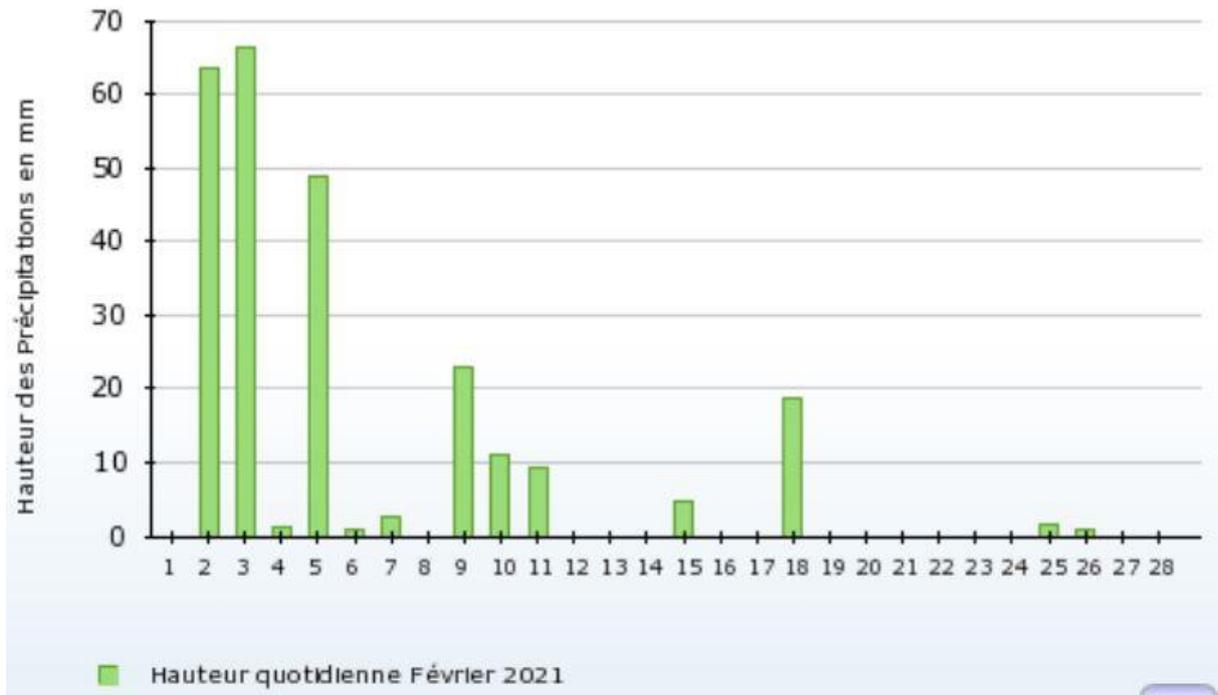
Les valeurs limites des rejets d'eaux sont contrôlées, sauf stipulation contraire de la norme, sur effluent traité non décanté et non filtré, sans dilution préalable ou mélange avec d'autres effluents.

Les ouvrages de traitement par filière biologique doivent respecter, en sortie de l'installation de traitement, les valeurs limites des rejets d'effluent traité, dans le milieu naturel ou dans un réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration, fixées comme suit :

- pH compris entre 6 et 8,5
- Température inférieure ou égale à 30°C
- Demande biochimique en oxygène à 5 jours (D.B.O.<sub>5</sub>) (NFT 90-103) : la concentration ne doit pas dépasser 25 mg/l.
- Demande chimique en oxygène (D. C. O.) (NFT 90-101) : la concentration ne doit pas dépasser 125 mg/l.
- Matières en suspension (M.E.S.) (NFT 90-105) : la concentration ne doit pas dépasser 35 mg/l.

## ANNEXE 2 : Données pluviométriques – Nouméa – Février 2021

Source météo nc



## ANNEXE 3 : Résultats d'analyses



Rapport d'analyse 2021/02/R0200

BC n° B24H  
Aff n°  
Devis n°

**EPUREAU**  
Epureau  
20, bis rue Descartes  
382098846 Nouméa Cedex  
Tel : 28 17 27  
assist-puroo@epureau.nc

Echantillon : 2021/02/E0057  
Lieu du prélèvement: Sortie STEP  
Date de début d'analyse : 09/02/2021  
Nature de l'échantillon : Eau usée  
**Référence Client : MARILDE**  
Température à réception : 27.7°C

Date de prélèvement : 08-09/02/2021 11h20  
Date de réception : 09/02/2021 11:42  
Date de fin d'analyse : 25/02/2021  
Préleveur : Kelly  
Flaconnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes calédoniennes selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009	Limite de quantification
<b>Paramètre indésirable</b>					
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	10	mg/L	35	2
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	NF EN 1899-2	8	mg O2/L	25	2
Demande chimique en oxygène (DCO)	ISO 15705:2002	49	mg/L	125	3
<b>Paramètres in situ</b>					
ph in situ	Méthode du préleveur	6.4	unités pH		

**Remarques/Commentaires :**

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
- (2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- (3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable.
- (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...)
- (5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et tiennent compte de la nature particulière de l'échantillon.
- (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m<sup>2</sup> et 100 g/m<sup>2</sup>.

Nouméa le 25/02/2021  
Corinne CHRISTINA  
Responsable de laboratoire

